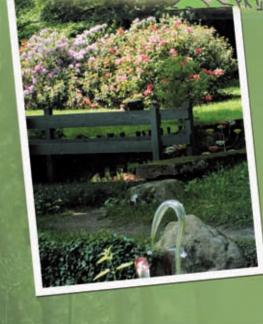


N°8 Juillet 2012



Sommaire

| Informations Pratiques | |
|-------------------------------|-----|
| Editorial | 1 |
| Projets et Réalisations | 2 |
| La Vie Sociale et Culturelle | 8 |
| Une Page d'Histoire | 14 |
| Environnement - PNR | 16 |
| Patrimoine | 22 |
| Rencontres à Soisy | 23 |
| Extraits de comptes-rendus | 29 |
| de séances du Conseil Municip | pal |





LES SERVICES SOCIAUX ADRESSES ET NUMÉROS UTILES

Informations pratiques

Site Internet de la commune : www.soisysurecole.fr

Horaires d'ouverture au public du centre administratif (Mairie et Agence Postale Communale)

Le matin:

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 à 12h00

L'après midi :

Lundi et vendredi : 15h00 à 18h45 Mardi et jeudi : 15h00 à 16h30 Le mercredi matin : 9h00 à 12h00

Coordonnées Mairie

Tél: 01 64.98.00 01 Fax: 01 64 98 48 91

Email: mairie@soisysurecole.fr www.soisysurecole.fr

Agence postale communale

Tél: 01 64 98 07 33

Bibliothèque municipale :

Horaires d'ouverture : Le mercredi et un samedi/2 (semaines impaires) : de 9h à 11h 45

Club de l'amitié :

Au foyer rural, 3, rue du Bois Net Ts les jeudis de 14H à 17H30

ASSOCIATION DE SOINS A DOMICILE du Canton de Milly- la-Forêt :

17 rue de la Ferté-Alais 91840 Soisy sur Ecole

tél : 01 64 98 06 25 fax : 01 64 98 56 14

ASSOCIATION DE SOINS ET D'AIDE MENAGERE A DOMICILE du Canton de Milly- la-Forêt :

1,rue de l'église - 91840 Soisy sur Ecole

tél : 01 70 06 03 10 fax : 09 70 62 89 24 asamd@wanadoo.fr

CAF (Caisse d'Allocations Familiales) de l'Essonne :

2, Impasse du Télégraphe 91013 Evry du lundi au vendredi de 9h30 à 16h **tél: 0 810 25 91 10** - www.caf.fr

CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) de l'Essonne :

une seule adresse maintenant pour les envois, les renseignements, les formulaires : CPAM 91040 Evry Cedex

tél: 3646 - www.ameli.fr

Horaires des permanences municipales

Permanences des adjoints

Les mardis de 18 à 20 h, sur rendez-vous pris auprès du secrétariat de Mairie et en précisant le sujet.

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous NB: Les questions d'intérêt général déposées en Mairie feront l'objet d'une réponse dans un prochain bulletin.

Numéros d'Urgence

Pompiers : 18 ou 112 **SAMU** : 15

Gendarmerie de Milly la Forêt :

17 ou 01 64 98 80 27 **SOS médecins :** 08 26 88 91 91 **Centre Hospitalier Régional**

 de Corbeil :
 01 69 13 60 00

 Médecin :
 01 64 98 04 04

 Pharmacie :
 01 64 98 07 34

 Enfance maltraitée :
 119

 Accueil des sans abris :
 115

Gaz : GDF (sécurité dépannage)

Electricité : SICAE (sécurité)

01 69 90 65 43

0810 433 091

Taxi de Soisy : 06 81 26 60 26

Vol de cartes bancaires :

0892 699 292 **Vol de chéquiers :** 0892 683 208

CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse) :

Information sur plate-forme de 8h à 17 h du lundi au vendredi

tél : 3960 (0,12 €/mn) www.lassuranceretraite.fr

POLE EMPLOI

Rappel : Depuis le 1 janvier 2009, l'ASSEDIC et l'ANPE sont regroupés en une seule administration.

Un seul numéro d'appel : **3949** www.pole-emploi.fr

AGENCE POUR LES ECONOMIES D'ENERGIE EN ESSONNE

Maison de l'Economie et de l'Emploi 76 rue St Jacques 91150 Etampes

tél: 01 69 92 04 17 fax: 01 69 92 03 57

ARS (Agence Nationale de Santé d'Ile de France)

ARS: Boulevard de France – Tour Malte – 91035 EVRY Cedex tél: 01 69 36 71 71

www.ars.iledefrance.santé.fr

Arrêtés en vigueur : FEUX :

- Les feux de déchets organiques sont interdits sur les terrains du 1^{er} avril au 30 septembre.
- Entre le 1^{er} octobre et le 31 mars, ils sont tolérés **de 8h à 20h**, tous les jours, à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés.

Ils ne doivent nuire en aucun cas au voisinage et n'être que très occasionnels.

RAPPEL: les feux de toutes natures sont rigoureusement interdits dans les bois.

BRUITS:

L'usage des tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses etc... est interdit sur tout le territoire de la commune :

- Du lundi au vendredi avant 8h et après 19h
- Le samedi avant 9h, de 12h à 14h et après 19h.
- Le dimanche et les jours fériés

Heures d'ouverture de la déchetterie de Milly-la-Forêt :

tél. : 01 64 98 94 66 Du lundi au samedi :

9h-12h et 13h-18h

Dimanche et jours fériés : **9h -12h** Attention horaires d'hiver : du 15 octobre au 31 mars, **fermeture à 17h.**

SIROM : (Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères) : tél. : 01 64 99 31 81

Un seul jour de ramassage pour les containers jaunes et marrons avec 2 passages le même jour, **le jeudimatin.**

Attention rappel :

Les bénéficiaires d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, ...etc.) sont tenus d'afficher ces autorisations sur le terrain, conformément à la loi, et pendant toute la durée des travaux.





Notre Pharmacie maintenant Place de la Mairie

Nos amis pharmaciens, Philippe et Florence Laderrière, ainsi que leurs collaboratrices Gabrielle, Séverine et Nathalie, ont emmenagé début mars dans leur nouvelle pharmacie, place de la Mairie à Soisy.

n effet, notre pharmacie souffrait de son accès difficile Grande Rue: il était compliqué de se garer, les riverains rouspétaient régulièrement, et le parcours médical n'était pas lui-même pratique pour le patient qui sortait du cabinet du Dr Chabaud. En effet, le patient devait refaire le tour du village pour revenir Grande Rue et ainsi faire valider sa prescription. L'accès est aujourd'hui simple et pratique, à 50 m du cabinet médical.

Plus vaste, plus accueillante, installée dans une maison achetée puis cédée par la municipalité pour cet usage, cette nouvelle pharmacie offre aussi de nouvelles prestations, des plots d'accueil patients/ clients plus distants, offrant une meilleure confidentialité, un nouvel espace commercial pour l'ensemble de la parapharmacie, un accès pour personnes à mobilité réduite avec sa place de parking dédiée, un nouvel espace orthopédie, privé, réservé aux patients.

Les travaux de cette nouvelle pharmacie ont été menés promptement, et vous le noterez, dans le respect de notre architecture villageoise, notamment dans le périmètre de la place de la mairie et de l'église.

Nous souhaitons tout le succès à la sympathique équipe de notre pharmacie Soiséenne, qui par ce déménagement a également confirmé sa confiance dans notre village et son développement.

Philippe Berthon, 03 04 2012

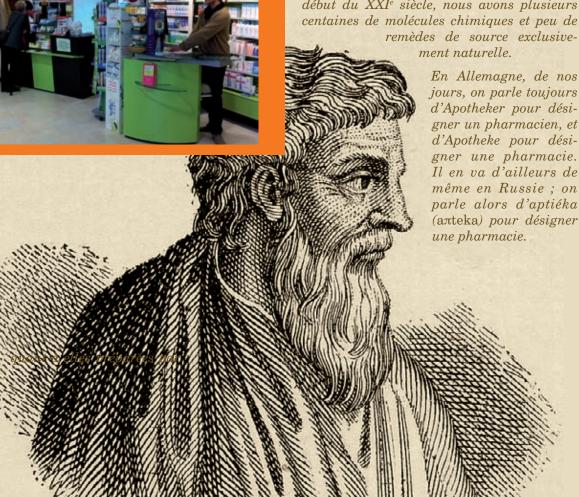
De l'apothicaire au pharmacien

ncêtre du médecin, l'apothicaire est $oldsymbol{A}$ repéré dès 2600 avant JC à Sumer où des textes médicaux, mêlés à des incantations religieuses, sont attestés sur deux tablettes d'argile dont les caractères cunéiformes mentionnent des symptômes et des prescriptions, ainsi que des conseils pour combiner les deux. Le Papyrus Ebers et le papyrus Edwin Smith de l'Égypte ancienne, écrits autour de 1500 avant JC, contiennent une collection de prescriptions et médicaments. La plus ancienne compilation de substances médicales serait le Sushruta Samhita, traité indien ayurvédique écrit par le chirurgien Sushruta au VIIe siècle av. J.-C. En Grèce antique, Dioscoride écrit son traité De Materia Medica vers 60 après J.-C. lequel propose une base scientifique et critique aux pharmacopoles, droguistes qui fabriquent et vendent leurs produits chimiques aux médecins (les plantes médicinales sont

des herboristes). Outre ces pharmacopoles, existent de nombreux métiers parapharmaceutiques dans le monde gréco-romain : murépsoï (bouilleur de myrrhe), pèméntarioï (préparateur), rizotomoi (coupeur de racines), pigmentarius (droguiste pigmentaire), aromatarii (parfumeurs ou épiciers), etc.

En Chine ancienne, les alchimistes ont été des pionniers, ils transformaient à l'aide de dosages minutieux, des poisons souvent mortels en médicaments soulageant la douleur ou sources de guérison. Shennong est réputé avoir goûté de nombreuses substances pour tester leurs vertus médicinales, à la suite de quoi il a écrit une des premières pharmacopées incluant 365 remèdes issus de minéraux, plantes, animaux.

Au cours du Moyen Âge, la profession d'apothicaire prend de l'importance, se constituant en corporations. La déclaration royale du 25 avril 1777 considère la Pharmacie comme « art précieux à l'humanité », donnant sa totale indépendance à la corporation des apothicaires sous la forme du « Collège de Pharmacie », futur Académie nationale de pharmacie. Au début du XXe siècle, il n'y avait qu'une douzaine de molécules chimiques avec une centaine de produits naturels alors qu'au début du XXIe siècle, nous avons plusieurs centaines de molécules chimiques et peu de remèdes de source exclusive-





Comment un médicament est il validé pour obtenir

son autorisation de mise sur le marché?

Dn effet, un médicament, **L** pour pouvoir être prescrit et commercialisé par votre pharmacien, doit franchir de nombreuses étapes, dites réglementaires, afin de valider son innocuité et son efficacité. Après sa découverte qui se passe en laboratoire de recherche, le médicament potentiel passe une série de tests précliniques (en laboratoire et sur l'animal) pour vérifier son profil de toxicité et également confirmer son efficacité. Cette étape peut durer plusieurs années, avant que les autorités de santé donnent leur feu vert pour un premier essai chez l'homme.

Lors des essais chez l'homme, nous parlons alors d'essais cliniques, lesquels se décomposent couramment en trois étapes majeures qui doivent être franchies avec succès pour prétendre à son enregistrement auprès de l'Afssaps pour obtenir une autorisation de mise sur le marché. Nous estimons que la durée des essais cliniques ainsi que les phases d'enregistrement durent environ 10 ans.

La toute première administration d'un nouveau médicament à des volontaires sains s'appelle la phase I. Son objectif prioritaire est de confirmer le profil de risque du médicament, en d'autre terme son innocuité ou sa non-toxicité. Notons cependant, que pour certains médicaments, notamment ceux développés pour le traitement de maladies sévères et graves, il est toléré une certaine toxicité, c'est le cas des anti-cancéreux. Nous connaissons tous des histoires d'effets secondaires pour ces traitements, lesquels sont inhérents à leur mode d'action, pour détruire les cellules cancéreuses, nous utilisons des médicaments appelés cyto-toxiques, lesquels peuvent également avoir un effet sur nos cellules normales (effet collatéral). Lors de cette phase I, si le médicament s'avère dangereux, l'essai est immédiatement suspendu par la cellule de pharmacovigilance qui supervise l'essai clinique. Seulement 10% des médicaments testés en phase I, peuvent poursuivre leur développement.

Une fois les observations de la phase I analysées, et si le médicament en développement montre un profil de non innocuité, il peut passer en phase II dont les objectifs sont de valider cette fois son efficacité et également de préciser la meilleure dose efficace. Bien évidemment cette phase II se déroule chez des malades, non plus des volontaires sains comme lors de la phase I. Alors que la phase I pouvait être conduite chez peu de volontaires sains (de 9 à quelques dizaines au maximum), cette phase II peut nécessiter d'inclure de quelques dizaines à quelques centaines de patients. La démonstration de l'efficacité, couplée avec la confirmation de la non-toxicité, sont les résultats nécessaires pour obtenir l'autorisation de poursuivre. Nous considérons en moyenne que plus de 60% des médicaments en essai clinique échouent à cette étape de leur développement.

La phase III du développement clinique du médicament consiste à confirmer les résultats d'efficacité observés en phase II. Cette étape du développement clinique impose souvent l'inclusion de quelques centaines à quelques milliers de patients, laquelle inclusion puis leur suivi individuel peut prendre souvent plusieurs années avant de clore l'essai et de préparer le dossier d'enregistrement. Même la préparation du dossier d'enregistrement, pendant laquelle nous analysons individuellement toutes les données du patient, mais également réalisons l'ensemble des calculs statistiques afin de rendre compte le plus objectivement possible de la réussite ou de l'échec, de l'essai, peut prendre entre 1 à 2 ans avant de présenter le dossier aux autorités d'enregistrement. En moyenne, 20 à 30% des médicaments échouent encore à cette étape.

Et la phase IV. Ce n'est pas une étape du développement clinique, car si le produit est réputé non toxique et efficace, il peut obtenir en fin de phase III son autorisation de mise sur le marché (AMM en France). Par contre, un médicament doit être continuellement évalué, pour vérifier si son profil établi lors des phases I, II et III, sur une population malgré tout restreinte, ne montre pas d'effets indésirables rares. Cette étape de pharmacovigilance doit se poursuivre pendant toute la durée de vie commerciale du médicament. C'est probablement ce qui a fait défaut à certains médicaments d'un célèbre laboratoire français, comme le montre l'actualité récente. Mais d'autres médicaments ont été retirés car ces cellules de pharmacovigilance ont globalement fait leur travail, ce fut le cas des antiinflammatoires anti-cox2 en 2004, médicament lancés en 1999, même si certaines enquêtes prétendent que leur retrait aurait pu intervenir un ou deux plus ans plus tôt.

4



Notre Grande Rue était en bien mauvais état. Le problème, c'est une route départementale, la D83, par conséquent, l'entretien de la chaussée dépend du Conseil Général de l'Essonne.

Travaux de réfection de la chaussée de

Travaux de réfection de la chaussée de la Grande Rue en avril 2012

ous avions donc sollicité depuis quelque temps déjà, notre Conseil Général, pour refaire la chaussée, fortement bombée, et, conséquence de nombreux travaux effectués tels l'enfouissement des lignes, la mise aux normes des tout à l'égoût...etc, pleine de bosses et creux.

Enfin, dans le cadre du Plan d'Aménagement de la Voirie et des Espaces publics pour l'accessibilité aux personnes

à mobilité réduite, il nous fallait également modifier et/ ou adapter certains trottoirs.

Finalement, nous avons obtenu la réfection de la chaussée, ce qui fut conduit avec célérité par TPS du 16 au 21 avril, ayant pour conséquence une gêne modérée tant pour les riverains que pour les commerces (la pharmacie avait déménagé depuis le 5 mars 2012).

Comme cette voie doit permettre le passage de gros véhicules, alors qu'elle est aménagée dans une ancienne rue, avec son habitat d'origine, les trottoirs, par endroit demeurent étroits, et peu accessibles aux piétons, aux poussettes, aux handicapés. C'est toujours le compromis que nous devons adopter dans ces anciennes voies de circulation, si peu adaptées aux exigences modernes de circulation et de sécurité.

Philippe Berthon, 01.05.2012

La vitesse de la Grande Rue, comme toute la commune de Soisy, est limitée à 30km/h. Même si aujourd'hui la chaussée est neuve, veillons à respecter cette vitesse, car, soyez en certains, vous croiserez ou doublerez des piétons, des parents avec des enfants (et des poussettes), des écoliers à vélo.



Contrôle des assainissements

'étude du Schéma Directeur d'Assainissement en cours est actuellement en phase 3. Le rapport sera présenté le 18 juillet en mairie. Il comprendra notamment les résultats des contrôles effectués sur les réseaux eaux usées et eaux pluviales. Ces contrôles ont consisté en des mesures des débits en continu la nuit par temps de pluie, en des tests à la fumée y compris pour les branchements, avec inspection télévisée des collecteurs.





a révision du POS est bien en route puisque la municipalité a choisi le cabinet qui va mettre en œuvre la transformation du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme.

Il s'agit du cabinet Extra Muros (Paris 19ème), choisi après la procédure réglementaire d'appel d'offres des marchés publics.

Auparavant un cahier des charges avait été soigneusement établi par le comité de pilotage du PLU avec l'aide de nos partenaires, le PNR (Parc Naturel Régional), la DTA Sud-Essonne (Direction Territoriale de l'Aménagement), le CAUE (Conseil d'Architecture et d'Urbanisme de l'Essonne) et le géomètre de la commune.

es réseaux ne sont enfouis que sur une partie du village. Cette opération très coûteuse a été principalement réalisée au Centre Bourg, à la fois pour des raisons de sécurité (pour limiter les coupures dans les cas de fortes tempêtes) et pour des raisons esthétiques. Il s'agit toujours de tranches de travaux budgétées et espacées dans le temps. La dernière en date remonte à l'enfouissement des réseaux rue St Spire.

Pour tout nouvel aménagement, Les réseaux sont enfouis d'office.

Pour des raisons de sécurité, dans les zones excentrées où les réseaux ne sont pas encore enfouis, on a procédé au regroupement des fils électriques en un fil unique torsadé.

R.Grigis, Juin 2012





Un diagnostic complet du village va être établi. Il tiendra compte de tous les documents existants (urbanisme, démographie, assainissement, réseaux...), et des visites sur le terrain, afin de procéder à une remise à plat complète.

Il sera soumis au conseil municipal et à nos partenaires qui apporteront leur support technique.

Une première réunion publique s'en suivra pour informer la population et échanger avec elle. Le bureau d'études Extra Muros sera présent lors de cette réunion et apportera des réponses claires aux questions techniques.

Une information sera diffusée largement en amont.

A suivre... S.C, juin 2012

Majoration des droits à construire

« La loi n°2012-376 du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire, publiée au Journal Officiel le 21 mars 2012, permet de majorer les droits à construire de 30% pendant trois ans.

L'objectif poursuivi par cette mesure est double : d'une part, relancer l'offre de logement, notamment en facilitant l'agrandissement de logements existants et la production de nouveaux logements, et, d'autre part, favoriser la densification des constructions en réduisant la consommation foncière.

Cette loi introduit un nouvel article L.123-1-11-1 dans le code de l'urbanisme, qui majore de 30% et pour trois ans les droits à construire dans les communes couvertes par un Plan d'occupation des sols (POS), un Plan local d'urbanisme (PLU) ou un Plan d'aménagement de zone (PAZ), pour la construction ou l'agrandissement de logements.

La loi prévoit que la majoration ne s'applique pas aux communes ou EPCI ayant fait usage des dépassements prévus à l'article L.123-1-11 avant le 20 mars 2012. Par ailleurs, afin d'assurer une protection des territoires les plus sensibles, la loi précise les zones où la majoration ne s'applique pas et certaines des règles

auxquelles il est impossible de déroger, notamment celles fixées par les lois littoral et montagne.

La majoration des droits à construire est automatique. Toutefois, afin de laisser une liberté de choix aux communes ou EPCI concernés, la loi prévoit une participation du public, à travers la mise à disposition d'une note d'information sur son application au territoire de la commune ou de l'EPCI, le recueil des observations du public, et la possibilité de délibérer pour que la majoration de 30% ne s'applique pas sur tout ou partie de leur territoire ou pour l'application de la majoration des règles de constructibilité prévue par l'article L.123-1-11, laquelle est portée par la loi à 30%....»

La municipalité a mis à la réflexion ce sujet, se fera bien entendu conseiller par le cabinet qui s'occupe de la révision du POS et par ses partenaires. S'il y a prise de délibération, une note d'information sera mise à la disposition des administrés avant le 20 septembre 2012 selon les termes de la loi. Nous venons d'apprendre néanmoins que le sujet serait mis à l'ordre du jour d'une réunion sénatoriale programmée pour mi-juillet 2012 où il serait question d'abroger la loi du 20 mars 2012. à suivre également.

Vie Sociale et culturelle à Soisy sur École

Sortie culturelle de l'école élémentaire à l'Arc de Triomphe



Cette année c'est la classe de CM2 de Madame Gérardin qui a été conviée à la cérémonie du ravivage de la flamme sur la tombe du soldat inconnu à L'arc de Triomphe.

Instants solennels qui ont impressionné les enfants, particulièrement lors du dépôt des gerbes. Ils ont eu ce jour là, une conduite exemplaire qui a fait honneur à notre petite école des deux tertres.

L'intervenante de la délégation a pu mesurer d'ailleurs leurs nombreuses connaissances sur l'histoire de la patrie en leur posant des questions. Ils ont écouté religieusement ses explications et ...appliqué ses directives au garde à vous!

A la fin de la cérémonie, les élèves de Soisy-sur-Ecole, accompagnés de leurs camarades de Courances et Oncy-sur-Ecole ont entonné avec brio la Marseillaise. Ils ont reçu de nombreuses félicitations. Les élus des différentes communes ont accompagné les enfants.

S. C., juin 2012



Tennis à l'écele



« Nous avons fait du « Scola Tennis » avec l'USEP. Après plusieurs séances sur les courts de tennis de notre commune, nous avons participé à une rencontre à la ligue de tennis de Sainte Geneviève des Bois le 27 mars 2012.

Nous avons pique-niqué dans un parc où il y avait beaucoup d'animaux.

Le gymnase était immense, il était partagé en plusieurs mini-courts de tennis.

Nous avons fait des tournois tout l'après-midi. Nous avons été classés troisième et sommes revenus avec des récompenses et une coupe.»

Les élèves de CE2/CM1 de Mme Sassot









état civil

Naissances

PISKALDO Olivia, née le 15/01/2012

SAURIOT Mathieu, né le 07/03/2012

BRIERRE Héloïse, née le 12/03/2012

BULLAERT Ema, née le13/05/2012



Décès

nous ont quittés,

Monsieur LECUYER Daniel, le 01/12/2011

Madame BIRRAUX veuve ROCHER Andrée, le 03/12/2011

Monsieur COLVEZ Pierre, le 04/12/2011

Madame PROTAT Solange, le 24/12/2011

Madame FUPPALLI épouse COLAVOLPE Thérèse, le 20/01/2012

Madame OLIVIER veuve BILQUEY Hélène, le 26/01/2012

Madame AMAGAT veuve AUDIBERT Solange, le 30/01/2012

Madame PIGNAULT veuve CLAMADIEU Denise, le 05/02/2012

Madame POUSSE épouse DELOMENIE Henriette, le 08/02/2012

Monsieur LAFFILAY Pierre, le 10/03/2012

Magnifique concert

en no dimancl



Pour notre plus grand plaisir, le quatuor Ardéo et le clarinettiste Réto Bieri ont envoûté l'auditoire avec des quintettes de W.A.Mozart et de J.Brahms et nous ont interpellés avec une œuvre contemporaine de G.Pesson. Les artistes finirent par un bis qui conquit définitivement le public.

> es enfants des écoles participèrent aux ateliers musicaux menés par les Concerts de Poche en amont du concert. Assis aux premiers rangs, ils contribuèrent largement à l'ambiance chaleureuse de cette manifestation. Nos anciens vinrent nombreux aussi écouter le concert, qui réunissait ainsi toutes les générations.

Ce merveilleux concert a fait l'objet d'une programmation sur France Musique le dimanche 1 avril 2012 dans l'émission « Lettres intimes ». Les interprètes ont expliqué entre autres, le lien entre les deux quintettes.

Nous remercions les Concerts de poche pour leur démarche musicale, qui permet à nos petits villages d'écouter des interprétations d'une qualité remarquable. Nous remercions particulièrement les artistes de nous avoir offert par leur talent ce moment privilégié.

Nous remercions chaleureusement aussi la Paroisse, notamment le Père Ribalet et Madame Sprengelmeijer, qui a permis l'hébergement de ce concert, ainsi que tous les bénévoles, sans lesquels aucune manifestation ne serait possible.

La saison musicale démarre très fort à Soisy!

Musicalement vôtre,

S.Chappot, mars 2012



tre église Saint-Aignan he 18 mars 2012



Les élèves de l'école des 2 tertres aux ateliers musicaux

« Sarah, André et Estelle sont venues ce matin, mardi 6 mars, accompagnées de leurs instruments : un violon et une clarinette. Sarah joue de la clarinette et Andréa du violon. Estelle nous a présenté les concerts de poche.

Toute la classe a participé à un atelier musical. Les musiciennes nous ont présenté leurs instruments et ont interprété des œuvres musicales de Brahms: « La danse hongroise », Mozart: « Ah vous dirais-je maman », afin de nous préparer au concert. Nous avons même inventé l'histoire d'un chat roux que nous avons nommé: « Kimono/Patapouf », Andréa nous accompagnait avec son violon. L'histoire était très drôle et tout le monde a ri.

Puis, nous avons été invités à assister au concert à L'église de notre village le dimanche après-midi. On nous a même donné les mots de passe, mais CHUT!!! »

Les élèves de la classe de CE2/CM1 de Mme SASSOT





Concours de la meilleure fable, mardi 12 juin 2012

« Mardi 12 juin, nous sommes allés au collège de Champcueil.

Nous devions nous y rendre à vélo mais hum... hum... la météo capricieuse ne l'a pas permis. Les élèves de CM2 et de 6ème étaient tous réunis afin que le jury décerne le classement des 5 meilleures fables.

 $42\ {\rm fables}$ ont ainsi été créées par les élèves de CM2 de 5 écoles et du collège.

Quelle ne fut pas notre surprise d'obtenir le $5^{\rm ème}$ prix ! Puis quelques minutes après, nous explosons de joie : nous avons aussi le 1er prix. Nous sommes heureux d'avoir été récompensés pour ce travail de liaison CM2 et $6^{\rm ème}$. »

Les classes de CM2 de Mesdames Herlin et Gerardin

La fable n°33 a remporté le 1er prix :

A quelque chose malheur est bon « Un papillon aux ailes colorées, Dans les bois virevoltait, Un beau jour d'été, Insecte léger, Lorsqu'elle vit une chenille Qui rampait, bien tranquille Sur une branche de figuier. Il la trouva si laide Qu'il décida de l'humilier En lui reprochant sa laideur. La chenille sans remède Devant tant de méchanceté Se montra fort désappointée, Et rentra chez elle, en pleurs. Elle s'endormit pleine de rancœur Avec la volonté de se venger. Elle se leva le lendemain, Pleine d'entrain, Avec l'idée qu'elle pourrait Bientôt se métamorphoser. En quelques heures, son cocon fut préparé Et son plan minutieusement pensé. Ne restait plus qu'à s'y conformer. En attendant, le papillon si prétentieux Commençait à devenir vieux. Il se dirigeait vers la poussière, La chenille vers la lumière. De sa laideur passée naquit un Apollon : Peu à peu, sortirent du cocon, Deux belles ailes couleur miel, Brillantes comme le soleil, Deux grandes ailes couleur or Qui se déployèrent alors, En magnifique papillon! Elle prit la résolution, A son tour de se venger, De son ennemi juré. Après quelques tourbillons Autour de l'insecte à l'agonie, Elle dit : « Grâce à vous, j'ai appris Qu'à quelque chose, malheur est bon ». Je vous en remercie, A l'infini, Et sans tarder, s'envola pour le Japon. »

à Soisy sur École

Prochain vide-grenier ^à

Soisy-sur-Ecole le dimanche 16 septembre

12



Communiqué de Presse de l'Assurance Maladie de l'Essonne

La CPAM à l'écoute de ses malentendants !

Selon le ministère de la santé, le nombre de personnes atteintes d'un handicap auditif dans le département (91), s'élèverait à 75 000.

Soucieuse de pouvoir répondre à l'ensemble des Essonniens en matière de santé et de remboursement et afin d'affirmer son rôle d'assureur solidaire, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Essonne, met en place un dispositif d'accueil spécialisé pour les personnes atteintes de surdité ou étant malentendantes. Comment? Ces dernières pourront être accueillies par un conseiller en assurance maladie, ainsi que par une personne signante (utilisant le langage des signes). Quand? Tous les premiers mercredi du mois A partir du Mercredi 7 Décembre 2011 De 14 heure 30 à 16 heure 30

Où? Si vous êtes concernés par ce handicap, n'hésitez pas à venir rencontrer nos professionnels qui seront à votre service: Siège de la CPAM 91 Boulevard François Mitterrand - 91000 Evry

Info

automobilistes

Décret n° 2012-284 du 28 février 2012 relatif à la possession obligatoire d'un éthylotest par le conducteur d'un véhicule terrestre à moteur.

Publics concernés : conducteurs de véhicule terrestre à moteur.

Objet : obligation de détention d'un éthylotest pour tout conducteur de véhicule terrestre à moteur.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le 1^{er} juillet 2012. Le défaut de possession

d'un éthylotest sera sanctionné à partir du 1 er novembre 2012.

J.O. de la République Française du 1^{er} mars 2012

NOUS VOUS PROPOSONS:

- ♦ Ménage
- ♦ Repassage
- ♦ Garde d'enfants +3ans
- ♦ Jardinage
- ◆ Petit bricolage
- ♦ Peinture
- ◆ Distribution en boîte aux lettres
- ◆ Déménagement
- ♦ Manutention
- ♦ Soutien informatique 1^{er} niveau
- ♦ Travaux agricoles

Besoin d'aide?









Sud Essonne Solidarité Aide Multi Emploi

« A service égal, la solidarité en plus »

SESAME est une Association Intermédiaire d'Insertion Professionnelle (Loi 1901) créée en 1994. Son siège social se situe à Maisse et deux autres antennes existent sur La ferté Alais et Mennecy.

L' Association intervient sur 36 communes du Sud Essonnien auprès des particuliers, des entreprises et des collectivités locales.

Tous nos demandeurs d'emploi bénéficient d'un accompagnement et d'un suivi professionnel,

Vous êtes demandeur d'emploi ?

SESAME vous propose , selon votre savoir faire, du travail sous forme de missions

ainsi qu'un accompagnement professionnel en collaboration avec les partenaires locaux.

Vous avez besoin d'aide ?

SESAME met à votre disposition des personnes sérieuses et motivées. Un service de proximité, Rapide et Simple

pour des missions régulières ou ponctuelles à des tarifs attractifs.

Siège social : 7 chemin du Marais 91720 MAISSE 01 64 99 47 81





TARIFS (en fonction du SMIC)
16€30 particuliers (50% de déduction d'impôts
17€50 entreprises et collectivités locales





Escapade au cœur vignoble Chablisien



jeudi 14 juin 2012

L'unique journée ensoleillée de la semaine était réservée aux 40 participants de la traditionnelle

sortie de Printemps organisée par le CCAS et la Municipalité.



'est au sud d'Auxerre, aux portes de la Bourgogne, que se situent les caves que nous allons visiter. A Bailly, charmant petit village surplombant l'Yonne, à plus de 50 mètres sous terre, quelques huit millions de bouteilles de la Maison Bailly Lapierre dorment dans des conditions idéales au vieillissement du crémant.

Au cours de la visite nous découvrons des sculptures contemporaines réalisées sur le thème de l'histoire de la vigne. Notre guide nous explique toutes les étapes de l'élaboration des crémants et mêlant théorie à la pratique, il nous faut gouter.

A l'occasion du quarantenaire de la maison Bailly Lapierre, après dégustation

chacun repart avec la flute spécialement créée pour l'occasion. Cette mise en appétit nous conduit directement à l'auberge de la Beursaudière, ancienne ferme aux charmes d'autrefois, où nous attend un excellent déjeuner composé de produits du terroir.

Déjà, il faut repartir! Direction Noyers sur Serein, ce village classé recèle de magnifiques demeures bourgeoises aux façades à pans de bois, et de belles maisons de vignerons que l'on découvre, à pied, au détour d'une ruelle ou d'une placette. Cette petite ville médiévale a conservé une ambiance hors du temps.

Pour clôturer cette magnifique journée, nous nous dirigeons vers Chablis, dont la réputation n'est plus à faire. Un guide diplômé « vignes et vins » nous emmène au cœur du vignoble pour nous initier aux modes de viticulture à chaque saison, ainsi qu'aux traditions et aux méthodes de vinification.

Sur les hauteurs, au milieu des vignes, notre regard embrasse le terroir Chablisien, on ne pouvait trouver meilleur endroit pour une dernière dégustation. Servi bien frais, notre guide nous invite, sourire aux lèvres, à le consommer avec modération.

Cette journée s'achève, et nous rentrons peut être un peu fatigués mais contents.

D.Caillette, juin 2012

De la Révolution aux débuts de la



Les personnes rémunérées.

La commune, à cette époque, rémunère différentes personnes, de statuts très différents, et selon des modalités très diverses.

Il y a d'abord le garde-champêtre, dont la désignation traduit bien la fonction, instituée par les lois du 29 septembre et 6 octobre 1791. A côté de la gendarmerie, il exerce des responsabilités de police rurale, éventuellement assisté de garde-chasse, garde-pêche, etc. (en 1863, il est fait mention d'un règlement de la rivière Ecole datant de 1778)...Il est nommé par le maire, agréé par le procureur, et assermenté.

En 1835, il est payé 400 Fr. par an ; et en 1865, 675 Fr. (voir Rappel)

Lorsque les récoltes et les fruits arrivent à maturité, la commune nomme pour quelques semaines un **gardemessier**; il va assister le gardechampêtre et surveiller les cultures, les vignes et les vergers en attendant l'achèvement des cueillettes, moissons et vendanges. On peut rapprocher son nom de celui de Messidor, le mois du calendrier révolutionnaire (20 juin-19 juillet). Il sera payé-après les récoltes- à raison de 1 Fr. par arpent de propriété confiée à sa garde (1 arpent égale environ 0,4 hectare).

Il y a ensuite **le curé** desservant l'église du village, auquel la commune verse un complément de traitement, son traitement de base étant payé par l'Etat ; en 1835, ce complément est de 200 Fr. par an.

Il y également **l'instituteur**.

Ici, un bref rappel historique peut être utile : les lois de Jules Ferry (1881, 1882) instaureront notamment l'enseignement primaire gratuit et l'instruction (et non pas la scolarisation) obligatoire. Elles constitueront non pas le point de départ, mais une étape très importante d'un effort d'instruction déjà mené depuis des siècles, d'abord de façon privée par les familles, puis avec l'intervention croissante des communes, poussées par l'Etat.

M. Victor Félicien Gingréau était instituteur à Soisy depuis 1885 ; il a rédigé une monographie (actuellement aux archives départementales à Chamarande) sur la situation de Soisy en 1900, sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir. Evoquant le passé, il écrit :

« L'enseignement...m'a paru toujours être en grand honneur à Soisy-sur-Ecole.....(Je) suis le 16ème instituteur depuis 1675avant la Révolution, ils étaient choisis par le curé....ils signaient généralement tous deux les actes... », et plus loin :

« Les connaissances exigées (des instituteurs) étaient la lecture du français et du latin, l'écriture, les quatre règles, le plein-chant et l'arpentage... » Ajoutons que depuis la création des communes, l'instituteur fait le plus souvent fonction de « greffier » ou secrétaire de mairie dans les communes rurales.

On a déjà eu l'occasion d'évoquer la loi du 28 juin 1833, qui obligea les communes à mettre des moyens à disposition de l'instruction primaire. On a vu qu'à ce titre la commune devait fournir un local d'école et un logement (ou une indemnité de logement) à l'instituteur.

Celui-ci est alors rémunéré de deux façons :

- d'abord les familles paient pour chaque élève une « rétribution » fixée par le conseil municipal. En 1835, celle-ci varie, par mois de classe, de 0, 75 Fr. à 1,25 Fr., selon le niveau fréquenté par l'élève. Le conseil municipal accepte de payer la « rétribution » à la place des familles des enfants « indigents » (selon les termes de l'époque), désignés au cas par cas. Il arrive aussi que l'instituteur accepte des élèves non-payants : En 1840, il se plaint du nombre d'élèves « gratuits ».

- ensuite, la commune va lui verser un complément de rémunération, de façon à lui garantir un total minimum annuel de 600 Fr, porté à 700 Fr. en 1867. Ce complément est de 200 Fr. en 1835 ; il devrait dépendre du nombre d'élèves payants, mais il prend un caractère systématique, et en fin de compte la rémunération totale annuelle de l'instituteur, variant avec le nombre d'élèves, augmente régulièrement, de 620 Fr. en 1851 jusqu'à 1315 Fr. en 1873.

C'est ainsi qu'en 1877 l'instituteur touche 890 Fr. au titre des « rétributions » payées par les élèves, 200 Fr. au titre des rétributions payées par la commune pour les « indigents », 200 Fr. au titre de complément de rémunération, soit un total de 1290 Fr. auxquels s'ajoutent 80 Fr. perçus par son épouse pour les cours de « travaux d'aiguille » qu'elle donne aux filles.

On a vu que la loi du 10 avril 1867 exigeait notamment la création d'une école séparée pour les filles, mais n'obligeait pas les communes à assurer la gratuité de l'enseigne-



IIIème République (suite)

ment. En août de cette même année, le conseil municipal refuse d'appliquer cette gratuité à Soisy, faisant valoir qu'« aucun enfant du village n'est privé d'enseignement », et qu'en outre « il n'y a aucun moyen d'empêcher les parents de retenir les enfants dès les premiers travaux des champs ». Dans la foulée, il refuse également d'instaurer une « Caisse des écoles ». Il est d'ailleurs vrai que la quasi-totalité des enfants de Soisy recevaient une instruction primaire:

M. Gingréau, déjà cité, s'étant livré à des recherches sur les conscrits depuis 1845, relève que seuls deux d'entre eux s'étaient avérés illettrés : l'un en 1846, l'autre en 1848. Il indique aussi que « la population scolaire a peu varié depuis trois cents ans, elle a toujours été en moyenne de 80 élèves » (garçons et filles, pour environ 600 habitants). Cela montre que même en des temps où l'instruction n'était ni obligatoire ni gratuite, les familles de Soisy s'efforçaient d'en faire bénéficier leurs enfants.

La commune est sensible au besoin d'instruction ; d'ailleurs en 1862 et 1863 elle met en place des cours pour adultes, assurés gratuitement par l'instituteur, auquel elle fournit gratuitement en échange de quoi se chauffer et s'éclairer. Suspendus en 1864 et 1865 du fait de la maladie de l'instituteur, ces cours reprennent en 1866.

Le secrétaire de mairie est employé à temps partiel, il perçoit 50 Fr. par an en 1839, 120 Fr. en 1865.

Il y a enfin un « tambour de ville », payé à la prestation.

La commune a aussi des dépenses d'ordre social, au coup par coup.

Par exemple en 1837, le conseil vote un impôt en nature exceptionnel pour secourir les « indigents » (c'est toujours les termes de l'époque) : chaque contri-

buable s'acquittera de ¼ de litre de grain... en 1844, la commune participe à hauteur de 150 Fr. à la création d'un « dépôt de mendicité » pour le département....En 1847 le conseil « considérant que le nombre des indigents de notre commune s'accroît de jour en jour, et que les ressources des établissements charitables sont épuisées », vote un secours de 153 Fr. et demande aux « instances » d'accorder elles aussi un

La misère qui augmente dans tout le pays dans ces années là sera d'ailleurs l'une des raisons de la Révolution de 1848 et de la chute de Louis-Philippe 1^{er}.

En 1852, deux subventions (20 Fr., 50 Fr.) sont votées pour « nourrir les invalides et les indigents, et distribuer aux pauvres »

Du fait de la maladie, des accidents, des décès, des familles se retrouvent sans ressources et ne peuvent subsister que grâce aux œuvres charitables; mais le second empire a des ambitions sociales : en 1852 le préfet ordonne aux communes, sur instruction du gouvernement, de créer des « Sociétés de secours mutuel » (ancêtres de notre Sécurité Sociale ; en 1900, la Société de Secours Mutuel de Soisy, appelée « La Persévérance », comptera 60 participants), et l'année suivante il incite les communes à créer des « ateliers de travail ». Pour employer les personnes sans ressources : 200 Fr. sont votés dans ce but et ces personnes seront employées à refaire le chemin de Soisy à Dannemois. Peu après on institue un fonds annuel de 50 Fr. pour le « service médical gratuit pour les pauvres ». Il y a les guerres : en 1855, le préfet invite les communes à voter des fonds pour les familles des militaires tués en Crimée : Le conseil vote 10 Fr., et le même jour 30 Fr. pour les « indigents » de la commune.... Quelques temps après, à nouveau 250 Fr. de travaux pour donner du travail (encore sur les chemins) aux « ouvriers indigents » Le préfet recommande une souscription aux œuvres de bienfaisance à l'occasion du baptême du Prince Impérial, puis invite la commune à « réclamer l'honneur de figurer au nombre des fondateurs de l'œuvre du Prince Impérial », en votant une contribution extraordinaire à cet effet.

Nous avons ainsi, dans les articles précédents et dans celui-ci, passé en revue les principales nécessités auxquelles était confronté Soisy au XIXème siècle. En conclusion, on peut dire que malgré une fiscalité locale croissante, la commune avait beaucoup de difficultés à y faire face. surtout parce que ses ressources étaient, on l'a vu, très majoritairement absorbées par la création et l'entretien des routes et chemins.

Dans notre prochain article, nous évoquerons la façon dont Soisy a traversé la guerre de 1870.

(à suivre)

Claude Alard, juin 2012

Rappel: il s'agit du « franc germinal », instauré en 1795 (surnommé par la suite « franc-or »), dont la valeur restera stable de 1814 à 1914 mais dont il est très difficile de donner une contre-valeur actuelle en Euro. Depuis le début du XIXème siècle, les coûts des produits, biens ou services, ont évolué de façons très différentes selon leur nature. De ce fait, la contre-valeur du pouvoir d'achat du franc de cette époque peut varier, selon les cas, de 2 ou 3 Euro à 15 ou 20 Euro, voire beaucoup plus. Par exemple, comparativement à aujourd'hui, la nourriture, les habits sont très chers ; les chevaux, le bétail sont chers, alors que la main d'œuvre, la construction (surtout les maisons rurales, très rustiques), sont beaucoup moins chères. On a déjà cité plusieurs exemples, on aura l'occasion d'en citer



Biner, gratter, piocher, planter, désherber, nous avons toutes, mis les mains dans la terre et affronté souvent la pluie, mais le délai fixé a été tenu.

Notre objectif : planter en grande partie des vivaces(1) qui resteront en place l'année prochaine, rechercher quelques plantes originales,

Si vous vous sentez « la main verte », venez nous rejoindre, les bonnes volontés sont les bienvenues, mais en attendant:

Chut! Silence! Ça pousse!!!!!!

(1)-Plante vivace: refleurit chaque année

(2)-Plante annuelle : meurt après sa floraison

Danièle Caillette, juin 2012



Concours départemental des villages fleuris

Surprise! Monsieur le Maire nous informe de l'inscription de notre village au concours. INFO PNR Parc Naturel Régional du Gâtinais français)

Notre décision de prendre en charge le fleurissement des massifs n'a pas été faite dans le but d'obtenir un prix mais pour l'agrément et le plaisir de tous, d'autant que pour la première année nous manquons un peu d'expérience. Mais ma foi, tout est possible et nous attendrons le jury de pied ferme.

Programme PIG

(Programme d'Intérêt Général)

Vous êtes propriétaire d'un logement situé dans une commune du Parc Naturel Régional du Gâtinais français

Vous prévoyez des travaux ? Vous pouvez alors bénéficier de subventions allant, de 10 à 70 % du montant HT pour des dépenses s'élevant de 5 000 à 75 000 €!

Ce dispositif est rendu possible car le Parc Naturel Régional du Gâtinais français a mis en place, avec son partenaire l'Agence Nationale de l'Habitat, un Programme d'Intérêt Général visant à améliorer l'habitat du territoire, et ainsi la qualité de vie.

Ce programme permet donc d'aider les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs qui souhaitent améliorer l'isolation de leur habitation, réaliser des travaux d'adaptation, de mise aux normes, de résorption des peintures au plomb...

Une permanence téléphonique a été mise en place pour vous apporter une réponse personnalisée, **au 01 60 78 17 11**. N'hésitez pas à vous renseigner!



18

Soisy-sur-Ecole protège les espèces en voie de disparition

Le clocher de l'église Saint Aignan se prêtait fort bien à l'installation d'un nichoir à chouettes, selon les spécialistes du Parc Naturel Régional. Une visite du clocher a été effectuée en avril dernier par le pôle environnement du PNR. Espèce en voie de disparition, la chouette effraie a besoin pour nicher d'endroits adéquats tels que les clochers des églises...

Or, depuis de nombreuses années, on a grillagé les clochers des églises pour éloigner les hôtes indésirables que sont les pigeons.

Un dispositif très étudié a été installé dans le clocher pour attirer les chouettes et favoriser leur reproduction.

(Voir le document PNR page suivante). Si cette opération est un succès, elle contribuera également à éloigner les pigeons de l'édifice, car le rapace et ces derniers font très mauvais ménage.

Nous avons également la possibilité d'accueillir les chauvessouris en aménageant des ouvertures dans les grillages comme décrit dans le document. Nous nous sommes engagés à revoir nos systèmes de grillage.

Cette opération sera suivie une fois par an par le PNR pour constater les éventuelles nichées.

Nous remercions le PNR et particulièrement Julie Maratrat et Vincent Van de Bor pour cette sensibilisation et cette installation gratuite.

Tout ceci contribue à placer la commune au rang de celles qui



Petits aménagements
pour de
nouveaux
habitants!

Les églises : un refuge pour la chouette Effraie

La Chouette effraie (Tyto alba) qui jadis nichait dans des creux de falaise et des cavités d'arbres a su s'adapter aux constructions de l'homme et notamment les églises, les hangars, les granges ou autres greniers. Il s'agit d'un rapace nocturne facilement reconnaissable à sa grande envergure au vol, son masque facial et son ventre blanc qui lui a valu le surnom de « Dame blanche ». Elle chasse sa nourriture dans les cultures, les exploitations agricoles, et les autres endroits accessibles où les rongeurs abondent. L'adage dit d'ailleurs qu'une chouette vaut bien un chat.

L'Effraie ne réalise pas de nid mais s'aménage une petite place (60 cm x 60 cm) en hauteur, à l'abri de la lumière et du vent.

Une menace pèse aujourd'hui sur l'Effraie : c'est la raréfaction de ses sites de nidification causée par la fermeture systématique des cavités présentes dans les grands bâtiments (grenier, combles, granges, ...).

Lors de la restauration des bâtiments, il est important de préserver un accès pour l'Effraie. Une simple ouverture de 15 cm x 15 cm sur une façade ou au pignon d'une grange, d'un hangar ou d'un grenier lui suffit pour entrer et établir sa nichée. L'église de Soisy-sur-Ecole, aménagée pour accueillir l'Effraie et les chauves-souris

Pour empêcher les pigeons d'entrer et permettre à la chouette d'accéder aux combles, le Parc et la Commune de Soisy-sur-Ecole ont posé un nichoir spécialement conçu pour accueillir l'Effraie.

C'est une caisse en bois, présentant une ouverture en façade, un sas d'entrée et une chambre obscure.

Seule la Chouette effraie s'y installera. Les rares aventuriers trouveront l'endroit inhospitalier et n'y resteront pas.

Cependant la mise en place de ce nichoir ne garantira pas l'installation d'un couple d'Effraie.

Quant aux chauves-souris, il suffisait de créer des ouvertures 8 x 50 cm dans les grillages des abatsons, à l'aide de planchettes en bois.

Les techniciens de Parc suivront les effets de ces aménagements. Nous vous tiendrons informé de la visite dans les combles de votre église d'une Effraie ou de chauves-souris!...»

Exemples d'espèces se réfugiant dans les combles d'églises

Le Grand Murin est une des plus grandes espèces en Europe. En hiver, il se réfugie dans les grottes ou les cavités aux températures comprises entre 7 et 12 degrés. Au printemps, il peut parcourir une centaine de kilomètres pour rejoindre un gîte d'été. Les gîtes de mises-bas sont situés dans les combles très vastes et accessibles en vol direct.

Autrefois, les colonies pouvaient compter des centaines d'individus dans le même gîte. Aujourd'hui de telles colonies ont disparu de notre région.

Pour la mise-bas, le Grand Rhinolophe a besoin de gîtes de grands volumes, compartimentés, auxquels il peut accéder en vol et où il peut évoluer facilement. Les gîtes sont principalement les greniers chauds comme les combles des églises et des châteaux, les vieilles granges ou les grandes caves chaudes. Il est très sensible aux dérangements et est devenu très rare.

Le Vespertilion à oreilles échancrées fréquente les mêmes lieux que les espèces précédentes. Son vol est agile et rapide au-dessus des parcs et des jardins. Il chasse entre 1 et 5 mètres du sol dans la végétation où il se nourrit principalement d'araignées, de moustiques et de papillons de nuit.

Pourquoi les chauves-souris disparaissent-elles?

Les chiroptères sont menacés de disparition depuis les années 70. Ce sont surtout la méconnaissance, l'intolérance et le développement des activités humaines dont souffrent ces animaux.

Tous les milieux qu'utilisent les chiroptères, que ce soient les gîtes d'hivernage, d'estivage, d'élevage ou de transit, ainsi que les zones de chasse, ont subi d'importants changements qui mettent aujourd'hui en péril la majorité des populations de chauves-souris.

Concernant les combles et clochers d'églises, qui représentent des gîtes de reproduction inespérés pour des chauves-souris en danger d'extinction en Ile-de-France, les principaux problèmes sont la destruction indirecte de ces espèces par le grillageage des accès pour lutter contre les pigeons et l'intoxication après traitement des charpentes.

19



Les avions à Soisy-sur-Ecole

20 Vous avez remarqué?

es avions sont de plus en plus nombreux au-dessus de nos têtes depuis novembre 2011.

Jusqu'à présent, la couverture nuageuse était telle que cela n'avait pas frappé notre attention.

En fait, depuis novembre 2011, il y a eu déplacement vers le sud, des couloirs des avions atterrissant à Orly. Au lieu de passer au-dessus de l'Essonne Nord, ils passent au-dessus du Parc Naturel du Gâtinais.

Cette décision, prise sans concertation, a soulevé l'indignation des élus de tout bord qui se sont mobilisés.

Les opposants au projet ont soulevé le problème de la consommation supplémentaire de carburant, étant donné que les trajectoires avaient été allongées, et le fait surtout que de nouvelles populations dans le Sud Essonne étaient impactées par les nuisances aériennes, alors que d'autres ne l'étaient pas moins. Des solutions et compromis ont même été proposés par les opposants ; ils n'ont pas été retenus à ce jour.

De nombreuses démarches, des manifestations ont été entreprises pour faire entendre cette opposition justifiée au projet. Il a été voté, sans tenir compte de l'avis des spécialistes, et va à l'encontre de toutes les dispositions du Grenelle de l'Environnement, en termes de consommation d'énergie, de bruit...etc.

La lutte continue puisqu'un référé a été déposé par l'ensemble des communes du PNR et nous en attendons les effets. L'ACNUSA (Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroportuaires), à la demande de plusieurs maires, va venir effectuer des mesures de bruit prochainement.

Pour soutenir cette action qui ne faiblit pas, nous vous demandons, vous les administrés qui subissaient ces nouvelles nuisances, de manifester votre désapprobation à la Maison de l'Environnement à Orly dont vous trouverez les coordonnées ci-dessous. L'union fait la force!!

S.C, juin 2012

Maison de l'Environnement et du Développement Durable de l'aéroport de Paris-Orly

Aéroport d'Orly (ADP) avenue Jean-Pierre Bénard 91200 Athis-Mons Téléphone:

01 49 75 90 70

Site web:

http://www.entrevoisins.org/maison_environnement/orly

Courriel:

mdeorly@adp.fr

ESSAI

d'extinction de l'éclairage public la nuit

Comme cela avait été évoqué, puis voté lors du conseil municipal du 23 février 2012 (voir compte-rendu), pour des raisons d'économie d'énergie et de réduction de pollution lumineuse, nous allons procéder à un essai d'extinction des lampadaires de la commune, pendant une plage horaire déterminée.

Cet essai s'effectuera à partir du 1er août 2012 et ce, pendant 5 mois, sur la plage horaire 0h-5h.

Ces modalités d'essai ont été décidées au conseil municipal du 25 juin 2012 avec 11 voies pour, 3 contres et une abstention.

Un bilan de consommation énergétique sera effectué à l'issue de cet essai. Une décision définitive qui tiendra compte entre autres de ce bilan, sera alors prise par le conseil municipal.

44 communes du Parc Naturel ont déjà retenu cette disposition, dont nos voisins proches: Videlles, Mondeville Champcueil, Chevannes, Moigny-sur-Ecole... etc, sur une tranche horaire moyenne de 5h.

INFO SIARE

(Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Rivière Ecole)

Gestion et entretien de la rivière

Les nouvelles directives imposées pour l'entretien des rivières, nous incitent à expliquer au public et aux riverains, les nouvelles méthodes actuellement mises en œuvre.

Ces méthodes sont souvent incomprises, tant l'impression que rien n'est fait, est la plus souvent perçue.

L'entretien de nos jours ne correspond en rien avec celui pratiqué par nos aïeux, qui donnaient dans « le propre et le net » surtout visuel, ce qui aboutissait parfois à des situations excessives : berges dénudées, lit trop large...favorisant l'eutrophisation (enrichissement d'une eau en sels minéraux, nitrates et phosphates notamment, entraînant des déséquilibres écologiques tels que la prolifération de la végétation aquatique ou l'appauvrissement du milieu en oxygène). Aujourd'hui, ces nouvelles méthodes consistent à redonner à l'Ecole un fonctionnement aussi proche que possible du naturel. Ainsi, on laisse à la rivière le maximum de sa végétation, qu'elle soit aquatique ou rivulaire, tant que celle-ci ne présente pas de risques pour la sécurité, sans pour autant exclure l'entretien normal qui reste en priorité à la charge des riverains.

Il en va de même pour la gestion de la ripisylve (végétation arbustive située en berge), on ne l'éradique plus : Jeunes pousses, arbres et arbustes ou bien vieux sujets. Maintenant, on taille, on recèpe, on éclaircit quand nécessaire, et on gère parfois les arbres ruinés ou tombés dans le lit même du cours d'eau.

Seuls, les branches et arbres tombés formant embâcle, sont enlevés ou re-conditionnés, et le faucardement est limité au strict nécessaire.

Le but à atteindre est de réduire le chenal central d'écoulement, dans une approche diversifiée, afin de respecter une zone préférentielle de courant permettant l'auto curage, ainsi que le développement de la vie aquatique.

Ne soyez donc pas surpris ou choqués lorsque vous remarquerez que certaines plantes envahissent le lit de la rivière (iris, joncs...) ou par l'aménagement de déflecteurs, épis ou bien rétrécissements ; toutes ces présences sont adaptées au passage de l'eau. Quand survient une crue, les plantes se couchent et les aménagements sont positionnés pour être submergés.

Désormais, on raisonne gestion, aménagements et renaturation de la rivière.









Protection du Patrimoine

Extrait de l'arrêté du 3 mai 2012 concernant la réglementation de la circulation des engins de loisirs motorisés.

Les archives

Pour conserver nos archives nous sommes dans l'obligation de les protéger en les stockant dans une armoire ignifuge.

Dans le cadre de la protection du patrimoine, Le Parc Naturel Régional du Gâtinais français, subventionne l'achat de ces armoires très coûteuses

Nous venons d'obtenir une subvention de 2781€, qui correspond à 60% de cet achat.

Nous remercions le PNR et le pôle conservation du patrimoine qui s'est occupé de notre dossier.

Protection de nos chemins forestiers

Comme nous vous l'avions mentionné dans un précédent numéro, nos chemins forestiers font l'objet d'une circulation intempestive par des engins de loisirs motorisés...les quads pour les nommer ; cela a pour conséquence la destruction de la faune et de la flore dans des endroits classés de ces deux points de vue, le ravinement des terres, en un mot, la destruction du patrimoine paysager. La zone des deux tertres était particulièrement menacée. Aussi, comme beaucoup d'autres communes voisines, et avec l'aide du PNR, nous avons pris un arrêté concernant CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules motorisés afin d'assurer la protection des espaces naturels particulièrement sensibles de la commune, constitués par :

- Le secteur dénonuné ZNIEFF, qui couvre le Tertre noir et le Tertre blane abrite des espèces pouvant être
- Les sites dénominés. Tertre noir, Tertre blanc, le Gros Chène, la Joste, définis dans les documents d'urbanisme comme espace boisé classé en espace naturel sensible (ENS) inscrits à l'inventaire des sites du département. Ils forment un secteur d'intérêt écologique majeur.

CONSIDERANT que la circulation des véhicules motorisés et la traversée du territoire communal ne s'en trouveront pas empêchées par ailleurs, compte tenu des nutres voies existantes ouvertes à la circulation publique:

ARRETE

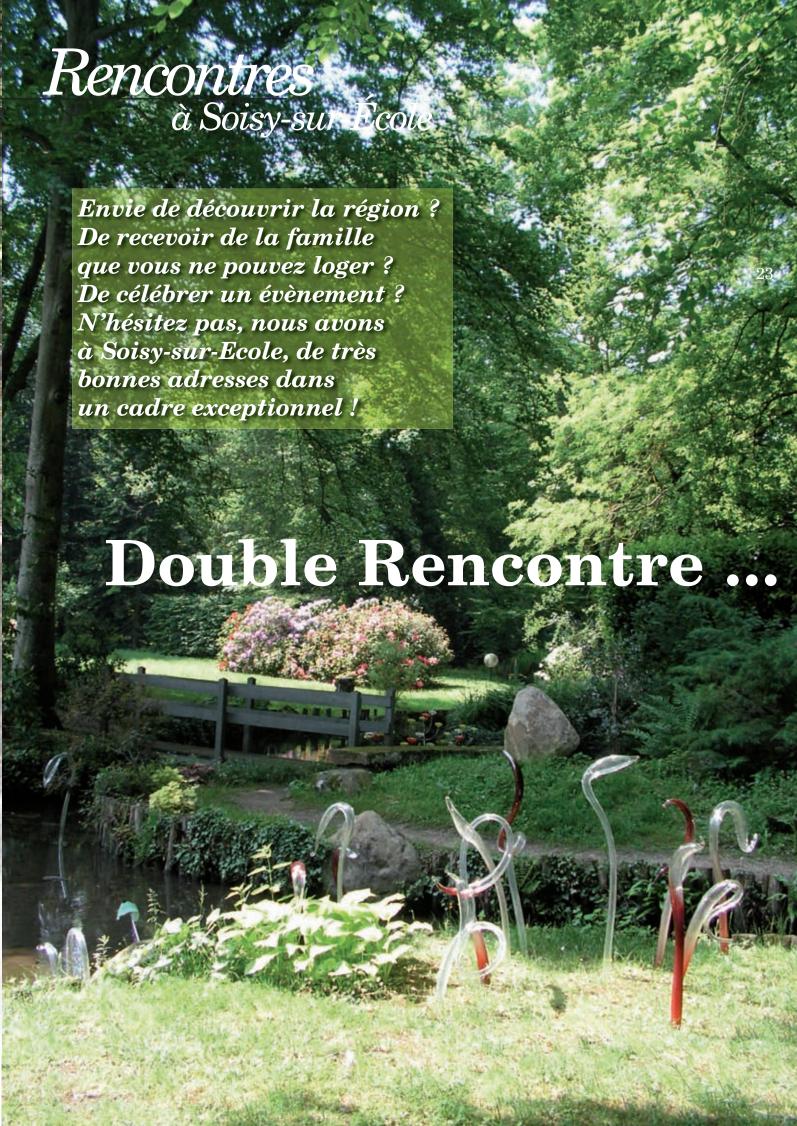
Article 1:

La circulation des véhicules à moteur est interdite de manière permanente sur les chemins suivants:

- N° 14 Chemin du Cheval Bart, commence à l'angle Nord-Est du mur du cimetière et se termine sur
- Nº 16 Chemin du Tertre blanc, commence sur le CR nº14 du Cheval Bart et se termine sur le CR
- N°18 Chemin de Soisy à Beauvais, commence sur la RD 141, tend vers le hameau de Beauvais, traverse le CR3, puis la rue de l'ancien Tacot, la RD 948 et se termine près du hameau de Beauvais N°17 Chemin du Chevreuil, commence sur le CR n°14, tend vers le sud, se termine sur le CR n°18
- N°11 Chemin dit de Menneey, commence sur la RD 141 et se termine sur le CR n°1
- N°12 Chemin de la Boulinière à Mademoiselle, commence sur le CR n°14 et se termine sur le CR N°13 Chemin de derrière la Boulinière à Mademoiselle, commence sur le CR 1 de la Fontaine et
- N°22 Chemin du Tertre Noir, commence sur le CR n°18, tend vers le Sud Ouest et se termine sur la
- N°1, Chemin de la Fontaine, commence sur le RD 83, se termine sur la RD 948

la circulation de ces engins sur des chemins bien précis. Vous trouverez cidessus un extrait de cet arrêté et la liste de ces chemins. L'arrêté sera matérialisé prochainement par des panneaux de signalisation que nous fournira le PNR. Nous vous demandons d'ores et déjà le respect de cet arrêté.

Nous sommes en train de recenser tous les chemins ruraux et communaux de notre village. A l'avenir, cette protection sera étendue à d'autres chemins menacés.





La Verrerie d'Art: Le foisonnement des idées

nstallée depuis 1978 à Soisy-sur-Ecole dans le domaine du Moulin des Noues, la Verrerie d'Art a ancré dans le Gâtinais français, la tradition verrière de l'Est de la France.

L'an passé, afin de conserver et de faire évoluer l'activité en tenant compte du contexte économique, la directrice de l'entreprise, Madame Marie-Alice Alary, a du se séparer de la moitié de la propriété, bâtiments anciens compris.

C'est la troisième génération qui reprend le flambeau, puisque Frédéric Alary, fils de Marie-Alice et verrier de formation, reprendra dès juillet l'activité en gérance.

Depuis 3 ans qu'il travaille au sein de l'entreprise familiale, il n'a eu de cesse de faire évoluer les créations.

Et cette année, surprise! Une exposi-

tion toute en originalité dans le parc du domaine : « Les Jardins de Verre ». Nous découvrons aux détours des allées, les créatures insolites et colorées que sont « les hybrides débridés » de Frédéric. Sortis des bassins ou des bosquets, mi-plantes, mi-poissons, ils décomposent les rayons du soleil dans le parc. Plus loin, « les arbres à rosée » et « les blancs rhizomes », montrent à quel point la création artistique se nourrit de la nature et s'y complait à merveille.

Quand il ne souffle pas le verre, Frédéric devient jardinier ou bien métamorphose l'atelier.

« L'artisanat », me dit-il, « ...c'est une affaire de passion, les heures ne comptent pas. Deux verriers travaillent avec moi et participent à mes projets ... nous nous sommes tournés vers des décors nouveaux, de plus en plus vers la création de pièces uniques ; nous faisons de nombreux essais...»

Dans le hall d'exposition, nous retrouvons, dans des tons orangés, une œuvre qui ressemble comme deux gouttes d'eau à celle qui est exposée dans le parc, cette fois-ci dans des couleurs bleues-violettes : « Eternelle éclosion ». Là, le travail du verre dans la masse pour les tiges et les feuilles, côtoie le verre soufflé des corolles de fleurs.

Cette originalité, cette qualité, et ce renouveau combattent vigoureusement les importations verrières de piètre qualité et ferons assurément préférer tout ce savoir-faire local.

Si vous connaissez déjà la Verrerie d'Art, venez redécouvrir cet endroit revisité : Coup de cœur assuré !



Le gîte: un cadre exceptionnel

on nouveau propriétaire, Monsieur Ferrari, me reçoit. Il a donc acheté l'an passé, la partie de la propriété où se trouve l'ancien moulin et les bâtiments annexes. Sur 1 hectare 800 environ, un potentiel énorme qu'il fallait développer dans le respect des lieux.

Son projet est d'aménager ces anciennes bâtisses en gîtes et chambres d'hôtes, avec une très grande salle de réception qui servira à divers évènements comme les mariages, les séminaires...Au total et selon les cas, une quarantaine de couchages ou une vingtaine de chambres sont prévus. L'ancienne bâtisse

que l'on aperçoit depuis le parking de la verrerie d'Art est d'ores et déjà aménagée en gîte pour 8 à 12 personnes. Il est ouvert depuis le mois de février 2012 et ne désemplit pas de touristes internationaux venus visiter la région ...et la Verrerie!

Dans l'ancien moulin les travaux avancent pour l'aménagement de la grande salle de réception. Un travail colossal pour cet agencement afin de respecter toutes les normes en vigueur. Ceci est déjà très bien engagé, puisque l'inauguration de la salle est programmée pour septembre.

L'ensemble de tous les travaux va s'étaler encore sur deux ans.

Parmi les projets, un gîte spécialement équipé pour les handicapés occupera la moitié de l'une des bâtisses.

La rivière Ecole sert de frontière entre les deux propriétés, entre l'entreprise et les hébergements. « Nul besoin de faire une clôture... », reprend Monsieur Ferrari derrière Madame Alary, « ...la nature reste intacte et la communication entre les deux activités s'en trouve facilitée dans ce cadre magnifique... » Je rencontre des touristes allemands, venus faire de la varappe dans la région, et logeant chez Monsieur Ferrari. Ils me confient être enchantés par le gîte, le cadre exceptionnel et la région.



Sylvie Chappot, juin 2012

26

Visite de la verrerie d'Art

de Soisy-sur-École

par les élèves de l'école des deux tertres



Mardi 12 juin, toute la classe est allée à la verrerie d'art de Soisy-sur-Ecole. Nous avons traversé le jardin décoré par des objets de verre en forme de plantes.

ans le magasin il y avait une multitude d'objets en verre : des animaux, des assiettes, des vases, des lampes....

Tout d'abord, nous avons regardé un film documentaire sur les origines de la fabrication des objets en verre : depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours. Pour fabriquer le verre , il faut mélanger du sable en provenance des carrières, de la soude (produit chimique très dangereux), de la chaux (matière blanche et calcaire comme de la craie)...

Le fabricant verrier nous a reçu dans son atelier. Il nous a expliqué toutes ses techniques et a fabriqué devant nous un grand vase.

Dans le four il y a un pot qui contient la pâte de verre en fusion. Ensuite le verrier recueille de la pâte à l'aide d'une tige creuse qui s'appelle la canne. Le verrier souffle de toutes ses forces dans la canne. La boule de pâte gonfle comme une bulle.

Puis, il s'appuie sur une sorte de table et il tourne la canne pour donner la forme à l'objet. Il cueille une deuxième fois la pâte de verre sans arrêter de tourner la canne. Enfin, l'objet qu'il souhaite créer prend forme devant nos yeux.

Il faisait très chaud dans l'atelier, c'est un métier difficile. Il commence à y avoir des femmes qui choisissent cette profession. Une élève de notre classe a participé à des ateliers de création pour enfants, à la verrerie de Soisy, durant les vacances.

Nous avons été très impressionnés par cette visite.

La classe de CE2/CM1 de Madame SASSOT

Verrerie d'Art de Soisy-sur-Ecole

Marie-Alice et Frédéric Alary 12, rue du Moulin des Noues 91840 Soisy-sur-Ecole

tél : 01 64 98 00 03 fax : 01 64 98 05 48

E-Mail:

accueil@verrerie-soisy.fr Site: www.verrerie-Soisy.com



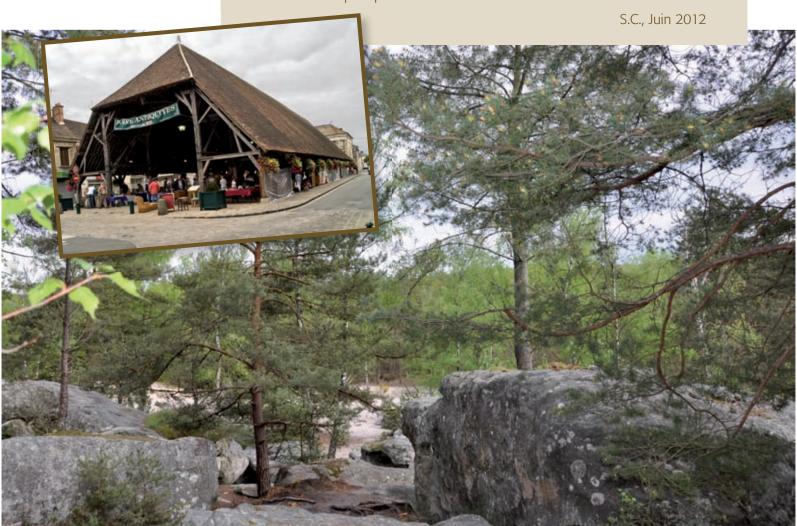
Le développement

touristique du Sud-Essonne

Il ne se passe rien dans le Sud-Essonne?
Détrompez-vous, car contrairement aux idées reçues, il se passe beaucoup de choses dans ces petits villages paisibles que tout le monde nous envie.

Soisy-sur-Ecole, idéalement bien placé sur le circuit des activités culturelles et artistiques, sur le parcours des découvertes « nature », est LE LIEU pour séjourner en Essonne. Sans parler de notre Verrerie d'Art, haut lieu du tourisme en Essonne, vous pouvez découvrir, dans un rayon de 10 km, Milly-la-forêt avec ses halles du XVème, son château de la Bonde, ses musées, ses rochers d'escalade sur les contreforts du massif de Fontainebleau..., Barbizon avec son école des peintres, son musée de Ganne...Ce n'est pas le hasard si des peintres comme Jean-François Millet et Théodore Rousseau ont séjourné dans la région, si des grands artistes comme Niki de Saint Phalle et Jean Cocteau ont élu domicile, l'une à Soisy-sur-Ecole et l'autre à Milly-la-forêt. Ils y ont trouvé l'inspiration, le cadre et un havre de paix. Tous ces petits villages qui fleurent bon la province, à seulement 50 km de la capitale, améliorent sans cesse ce cadre de vie, mettent en valeur la moindre parcelle du patrimoine, favorisent le développement culturel et font perdurer les traditions du terroir.

A Soisy-sur-Ecole, le tourisme rural se développe et le mode d'hébergement en gîte ou chambre d'hôte connaît un grand succès auprès de visiteurs internationaux qui exportent nos créations et notre artinanat local.





En plein cœur de Bourg, le gîte « Les Murs de Baronval », tenu par Madame Fischer, offre aux visiteurs de passage une autre possibilité de séjourner.

Le gîte « les Murs de Baronval »

e centre Bourg de Soisy-sur-Ecole est caractérisé par des maisons de bourg alignées sur rue avec jardins et anciens vergers à l'arrière. C'est le cas de ce gîte, ouvert lui, depuis 2010, qui accueille une clientèle internationale. Sa situation, à proximité des commerces, et en plein cœur du bourg, favorise les déplacements doux dans le village, vers la rivière Ecole et la Verrerie d'Art, et aux travers de nombreuses sentes. Depuis le centre il est possible de regagner aussi les chemins de randonnée accédant aux tertres blanc et noir, éléments remarquables de notre paysage dont nous sommes très fiers.

Courances, Milly-la-forêt, Barbizon..., plus loin, Moret-sur-Loing, Fontainebleau, Vaux-le-Vicomte..., leurs parcs et châteaux, leurs musées et expositions..., tant d'escapades romantiques, naturelles et culturelles qu'une semaine n'y suffit pas. Elles fidélisent le visiteur, ses amis et ...les amis de ses amis.



EXTRAITS DES COMPTES-RENDUS DE SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 novembre 2011

DECISION MODIFICATIVE N°1

- Le montant de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et le versement des fonds nationaux de garantie individuelle des ressources est différent de celui que la préfecture nous avait communiqué en mars 2011. (mécanismes, mis en œuvre à compter de 2011, concrétisant le principe de compensation intégrale du manque à gagner pour les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre résultant de la suppression de la taxe professionnelle.)
- Le montant de la dotation Générale de Décentralisation est plus important que celui qui a été budgété car notre commune a fait une prescription de la révision de son POS et sa transformation en PLU et représente pour l'année 2011 : 11 427.30€

La présente décision modificative s'équilibre en dépenses et en recettes.

Elle s'enregistre suivant le tableau ci-dessous :

Les ajustements seront faits au budget communal

CONVENTION DE TRANSPORT AVEC VEOLIA TRANSPORT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver la nouvelle convention dit « de type 2 » appliquée au réseau de transport du Canton de Perthes en Gâtinais à compter du 1er octobre 2011 et autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention de type 2 avec la société VEOLIA TRANSPORT de Saint Fargeau Ponthierry pour une durée de 5 ans et 3 mois à compter du 1er octobre 2011. Le conseil municipal autorise la commune à participer chaque année au financement de cette ligne 22B.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION DU GAZ NATUREL

Le contrat de concession signé en 1961 avec GDF Suez pour la distribution du gaz naturel sur notre commune arrivant à échéance, il convient de signer son renouvellement avec GRDF et de bénéficier des avancées du nouveau modèle de cahier des charges :

- Avancées relationnelles : compte rendu annuel de concession
- Avancées techniques : mise à jour de plans du réseau concédé
- Avancées financières : intégration d'une redevance de fonctionnement

La convention de concession pour la distribution de gaz naturel à intervenir avec GRDF, sera signée une durée de 30 ans.

| FONCTIONNEMENT | | | |
|--|-----------|---|-----------|
| Dépenses | | Recettes | |
| 739116 Prélèvement GIR (supplément) | 3 220.00 | 746 Dotation Générale de Décentralisation – Documents d'urbanisme | 11 377.30 |
| 022 Dépenses imprévues | -1 500.00 | | |
| 023 Virement à la section d'investissement | 9 657.30 | | |
| Total | 11 377.30 | Total | 11 377.30 |

| INVESTISSEMENT | | | |
|--|------------|--|------------|
| Dépenses | Recettes | | |
| 1318 Subvention PNR | 416.00 | 1328 Subvention non transférable PNR | 416.00 |
| 2318 – AG Aménagement autres immobilisations | -25 286.03 | 021 Transfert de la section d'investissement | 9 657.30 |
| | | 10222 FCTVA | -34 943.33 |
| Total | -24 870.03 | Total | 24 870.03 |

SOLLICATION D'UNE RESERVE PAR-LEMENTAIRE AUPRES DE MONSIEUR LE DEPUTE FRANCK MARLIN

Le conseil Municipal décide de solliciter, dans le cadre de la réserve parlementaire auprès de Monsieur le Député Franck MARLIN, une subvention d'un montant de 20 000€ pour aider à la réhabilitation du presbytère, édifice construit en 1906.

ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE – SIGNATURE DE LA NOUVELLE CONVENTION ET DE SES AVENANTS FIXANT LES MODALITES DE TELETRANSMISSION AVEC LE PREFET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à signer avec le Préfet la nouvelle convention et ses avenants fixant les modalités de fonctionnement de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

DELIBERATION FIXANT LE TAUX EN MATIERE DE TAXE D'AMENAGEMENT COMMUNALE

Une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle sera applicable à compter du 1er mars 2012.

Elle est aussi destinée à remplacer, au 1er janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

La taxe d'aménagement est fixée au taux de 3% afin de conserver le niveau actuel des montants de l'ex Taxe Locale d'Equipement.

La délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014). Toutefois, le taux fixé ci-dessus pourra être modifié tous les ans.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire précise que de nouvelles procédures d'approche pour les aéroports d'Orly, du Bourget et de Roissy ont été mises en place le 17 novembre 2011, ce qui modifie les couloirs aériens. Monsieur MARLIN demande aux communes impactées par ces nouveaux couloirs aériens d'être partenaires pour le recours en conseil d'état contre le nouvel arrêté ministériel. Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve cette décision (2 abstentions).
- Monsieur BOMBAUD Daniel a été nommé par le syndicat SIARE responsable de la surveillance des travaux sur les berges de la rivière école.

EXTRAITS DES COMPTES-RENDUS DE SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL



• Le marché de Noël aura lieu le dimanche 11 décembre 2011

•Une sortie CCAS pour les personnes âgées de plus de 60 ans aura lieu le mercredi

14 décembre 2011

- Le Noël des enfants de la maternelle aura lieu le vendredi 16 décembre 2011
- 30 La sortie de Noël organisée par la commune pour les enfants de l'école élémentaire aura lieu au théâtre de Longjumeau le jeudi 26 janvier 2012
 - Un concert de poche aura lieu le dimanche 18 mars 2012 dans l'église Saint Aignan avec la participation du quatuor Ardéo et du soliste Réto Bieri.

Séance du 23 février 2012

MARCHE « CONSTRUCTION D'UN VESTIAIRE TYPE BATIMENT MODULAIRE OU CONSTRUCTION TRADITIONNELLE POUR LE TERRAIN DE FOOTBALL » - VALIDATION DU CANDIDAT RETENU

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 22 février 2012, le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité, d'autoriser M. le maire à négocier le marché public avec l'entreprise candidate la mieux placée à l'issue de la commission d'appel d'offres : PREF'AUB – située Route de Brienne à CRENEAU (10150)

Montant du marché : 170 397.00 € HT + 1155.00 € HT pour l'option « local associatif »

Option 1 (habillage bois) : 18 994.00€-selon les contraintes du règlement d'urbanisme.

Option 3 (toiture) : 28 200.00€ - selon les contraintes du règlement d'urbanisme.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Monsieur le Maire rappelle qu'un règlement sera établi et remis aux dirigeants du Football avant la mise à disposition du vestiaire. La section Football s'engage à demander une subvention à la Fédération française de Football d'environ 10 000 euros.

DEMANDE DE SUBVENTION AU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANÇAIS POUR L'ACQUISITION D'UNE ARMOIRE IGNIFUGE

Le Parc Régional du Gâtinais Français accompagne les communes dans leur démarche d'acquisition d'armoires ignifuges pour la conservation de nos documents patrimoniaux.

Sollicitation d'une subvention auprès du PNR.

Le coût total de cette armoire est de 5543.46€ TTC.

NOMINATION DE NOUVEAUX DELE-GUES AUPRES DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS

Titulaires : Mme Sylvie CHAPPOT M. Bernard MARMIER

Suppléants : M^{me} Daniele CAILLETTE M. Alain BEGUEC

ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITEC-TURE D'URBANISME ET D'ENVIRON-NEMENT DE L'ESSONNE (CAUE) 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à renouveler l'adhésion avec le CAUE, dit que le coût annuel de l'adhésion est fixé à 200 euros. Le CAUE un support extérieur pour l'élaboration de notre PLU, et nous avait déjà aidé pour notre atlas.

REGIME INDEMNITAIRE 2012

Ces indemnités ne sont pas attribuées automatiquement, elles sont octroyées par le Maire en fonction des responsabilités, des sujétions et de la manière de servir de chaque agent.

Le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité le régime indemnitaire du personnel communal pour l'année 2012.

CONFIRMATION DU CABINET RETENU POUR LA PRESCRIPTION DE LA REVI-SION DU POS ET DE SA TRANSFOR-MATION EN PLU

La commission d'appel d'offres réunie le 9 février 2012 a retenu le cabinet EXTRA MUROS situé à PARIS (19ème) pour la prescription de la révision du POS et sa transformation en PLU. Monsieur le Maire a signé une décision le 20 février 2012 pour valider cette décision et rappelle le montant global, soit 35 950,00 € HT.

REMBOURSEMENT CARTE TRANSPORT

Compte tenu des décisions prises par le STIF et le Conseil Général en 2011, la délibération du 30 mars 2000 est rapportée et le Conseil Municipal décide de maintenir le remboursement du titre de transport scolaire aux parents dont les enfants fréquentent un établissement scolaire à la hauteur des montants fixés en 2011, à

savoir pour le collège et le lycée 105 Euro. L'âge limite de l'élève est de 16 ans dans l'année.

Ce remboursement sera effectué en 1 versement sur présentation des justificatifs suivants :

titre de transport de l'élève, livret de famille, justificatif de domicile et RIB.

Le conseil Général remboursera à partir de mai 2012 la somme de 44,30€ aux parents dont les enfants ont bénéficié de la carte Optile l'an dernier.

Aucun remboursement du conseil Général ne sera effectué aux parents dont les enfants sont hors collège de secteur.

QUESTIONS DIVERSES

- •Renouvellement du contrat de maintenance du service informatique pour 2012, du contrat pour le site internet avec réseau des Communes et du contrat d'assistance 24/24 pour le transport d'animaux errants.
- Monsieur GRIGIS expose au conseil municipal la stabilité du prix total au m³ de l'eau potable payé par le consommateur de 2009 à 2011 (TTC) :

 2009
 ⇒
 3.657 €,

 2010
 ⇒
 3.720 €,

 2011
 ⇒
 3.698 €

Pour information, pourcentages de la facture payée que reçoivent les organismes et collectivités :

L'agence de l'eau (public) : 21.63% Nantaise des Eaux (exploitant) : 29.69% Véolia (exploitant) : 31.32%

SIEVE (eau potable): 4.22%

Commune de SOISY S/ECOLE: 13.14%

• Essai pour l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit dans notre commune pour des raisons d'économie d'énergie et de réduction de pollution lumineuse.

8 voix POUR, 4 voix CONTRE, 2 abstentions.

Séance du 12 avril 2012

ADOPTION DES COMPTES ADMI-NISTRATIFS ET DE GESTION 2011 DU BUDGET COMMUNAL ET DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le compte administratif, par comparaison avec les prévisions budgétaires, mettra clairement en évidence leur qualité : dépenses bien prévues ou sous évaluées, recettes bien estimées ou sur évaluées, avec comme résultante soit un excèdent soit un déficit.

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL

Pour l'exercice 2011 la Balance Générale de clôture s'établit comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET COMMUNAL

Affectation de l'excèdent de 328 273.39 €, de la section de fonctionnement de l'exercice 2011 au compte 002 .

| SECTIONS | RECETTES | | DEPENSES | |
|-------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | 2010 | 2011 | 2010 | 2011 |
| 1) INVESTISSEMENT | 591 104.63 | 406 605.36 | 392 708.43 | 90 247.18 |
| 2)FONCTIONNEMENT | 752 796.16 | 1 388 150.44 | 637 859.90 | 1 059 877.05 |
| 3)TOTAUX | 1 343 900.79 | 1 794 755.80 | 1 030 568.33 | 1 150 124.23 |

Soit un excédent comptable fin 2011 de 644 631.57 euros

L'excédent de clôture de la section d'investissement 2011 est d'un montant de : 316 358.18 euros.

L'excédent de clôture de la section de fonctionnement 2011 : 328 273.39 euros

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET « ASSAINISSEMENT »

La balance de clôture des comptes s'établit comme suit à la fin de l'exercice 2011 :

Soit un excédent comptable fin 2011 de 308 180.22 euros

Affectation de l'excédent de 316 358.18 € de la section d'investissement de l'exercice 2011 au compte 001

AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Affectation des excédents de l'exercice 2011

- au compte 001 : excédent antérieur reporté de la section d'investissement pour 110 331.78 €
- au compte 002 : excédent antérieur reporté de la section d'exploitation pour 197 848.44 €

Le foncier non-bâti n'est pas modifié : 42.89%

Le taux de la cotisation foncière des entreprises n'est pas modifié : 18.04%

Néanmoins, le produit attendu de cette variation de taux (hors modification des bases) ne dépassera pas 3 700 €.

BUDGET PRIMITIF 2012 – COMMUNAL 31

Pour l'exercice 2012 la Balance Générale s'établira comme suit :

| SECTIONS | RECETTES | DEPENSES |
|----------------|--------------|--------------|
| INVESTISSEMENT | 623 087.46 | 623 087.46 |
| FONCTIONNEMENT | 1 310 169.73 | 1 310 169.73 |
| TOTAUX | 1 933 257.19 | 1 933 257.19 |

Section de fonctionnement

Les recettes prévisionnelles 2012 ne connaissent guère d'évolution par rapport à 2011 dans la mesure où les recettes fiscales attendues ne progressent que de +1.4% par rapport à l'an dernier.

Section d'Investissement

Investissements prévus en 2012.

Commune

- Frais d'étude pour l'élaboration de PLU pour un montant de 43 000 €
- Achat de terrains (classés en Espaces Naturels Sensibles, terrain destiné à l'extension de l'école et terrains faisant l'objet d'une DPU)
- Aménagement de la Mairie
- Travaux de voirie (marquages, coussins berlinois et création de l'îlot Chemin de Mennecy)
- Aménagement trottoirs de la Grande Rue
- Vestiaire football
- Défibrillateurs

Mairie

- Achat d'un rétroprojecteur
- Achat d'une armoire ignifugée pour les registres d'état civil
- Logiciel de sauvegarde pour la bibliothèque
- \bullet $2^{\grave{\text{eme}}}$ Poste informatique pour la bibliothèque

Services techniques

- Remplacement de matériel suite au vol de 2010
- Système d'alarme au service technique

| SECTIONS | | |
|-------------------|------------|------------|
| | Dépenses | recettes |
| 1) INVESTISSEMENT | 77 120.99 | 187 452.77 |
| 2) EXPLOITATION | 46 179.66 | 244 028.10 |
| 3) TOTAUX | 123 300.65 | 431 480.87 |

Adoption des COMPTES ADMINISTRATIFS 2011

Le Conseil Municipal, adopte les comptes administratifs 2011, à l'unanimité

Adoption des COMPTES DE GESTION 2011

Le conseil municipal declare a l'unanimite que les comptes de gestion du budget principal et du budget assainissement dresses pour l'exercice 2011 par madame le receveur, vises et certifies conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation ni reserve de sa part.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS A COMPRENDRE DANS LES ROLES GENERAUX 2012

La taxe professionnelle a été supprimée, les budgets des communes sont dotés d'impôts nouveaux d'un montant global basé sur celui des recettes fiscales antérieures :

- Sur la taxe d'habitation, fusion du taux communal et du taux départemental.
- Création d'une Garantie individuelle de Ressources (GIR) : la loi de finances a instauré ce dispositif afin de compenser les pertes de recettes de chaque collectivité constatées après réforme, et qui représente pour notre commune une contribution à ce fond de 211 886 €

Compte tenu de l'équilibre de notre budget qui doit rester offensif et responsable La taxe d'habitation n'est pas modifiée : 13.46%

7.40% pour le foncier Bâti.

EXTRAITS DES COMPTES-RENDUS DE SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL



32

BUDGET PRIMITIF 2012 - ASSAINISSEMENT

Pour l'exercice 2012 la Balance Générale s'établit comme suit :

| SECTIONS | RECETTES | DEPENSES |
|----------------|------------|------------|
| INVESTISSEMENT | 348 129.76 | 348 129.76 |
| EXPLOITATION | 225 235.48 | 225 235.48 |

Peu de mouvements sont à enregistrer sur ce budget.

HYGIENE ET SECURITE – RAPPORT SUR L'EVOLUTION DES RISQUES PROFESSIONNELS 2011

Adoption du rapport sur l'évolution des risques professionnels en 2011.

VALIDATION DU PAVE ETABLI PAR LE PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS

Loi du 11 février 2005 : Chaque commune doit élaborer un plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

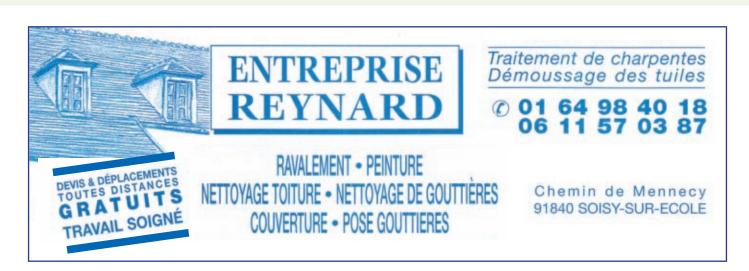
Pour venir en aide aux communes du PNR à se mettre en conformité avec la loi, et pour celles qui le souhaitaient, le Parc Naturel Régional du Gâtinais français a financé l'étude de ce plan et l'élaboration de ce document.

OUESTIONS DIVERSES

Projet d'arrêté pour interdire les engins à moteur de loisirs sur le Chemin du Tertre Blanc.

Projet d'échange de territoire entre notre commune et la commune de Champcueil compromis, car la valeur des terres agricoles est largement supérieure à celles des surfaces boisées.

Journée Portes Ouvertes organisée par la Bibliothèque communale : Remerciements à Mme PETITJEAN Florence aidé de M. ALBARET Michel On peut qualifier aujourd'hui notre bibliothèque de « bibliothèque médiathèque ».









Directeur de publication : Henri Boulat

Comité de Rédaction : Claude Alard, Philippe Berthon, Danièle Caillette, Sylvie Chappot, Karine Laurent et Catherine Painçon.

Crédit photos : Philippe Berthon, Danièle Caillette, Sylvie Chappot, M. Ferrari, Roland Grigis, Caroline Labbé,

Mme Sassot ,Le Parc Naturel Régional, Les gîtes de France. Impression LVRI – www.lvri.fr - Tiraqe : 900 exemplaires

© Reproduction interdite sauf autorisation



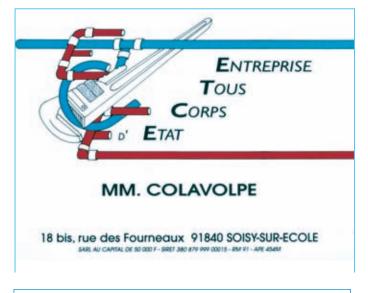
Pour faire paraître
votre publicité
dans ce bulletin
prendre contact avec
la Mairie
de Soisy-sur-Ecole
01 64 98 00 01

TAXI de Soisy-sur-École Bruno RAVAUD

06 81 26 60 26

Pour une meilleur service pensez à réserver

Tous transports – Toutes destinations – Transports de malades assis
482 611 183 RM 910 / Agrt SS: 91 2 55525 7 RAVAUDBRN@wanadoo.fr



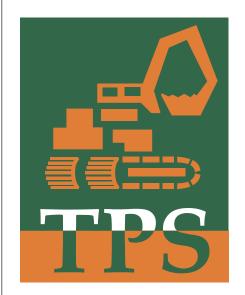




91490 MILLY-LA-FORÊT 3 01 64 98 48 48



37, Grande Rue - 91840 Soisy-sur-Ecole **Tél. 01 64 98 40 82 Portable : 06 60 27 84 54**



Travaux Publics de Soisy

Pour vos travaux de collectivités et particuliers de :

Terrassements, Voiries, Assainissement.

Location de matériel

36, rue de La Ferté Alais - 91840 Soisy-sur-Ecole **Tél. 01 64 98 03 83**

e-mail: tpsoisy@wanadoo.fr

